



République Tunisienne
Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance
des Seniors



*Ouverture des candidatures
au Prix National du meilleur programme, projet ou
initiative régionale pour la promotion de la femme
rurale
au titre de l'année 2018*

Le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors annonce l'ouverture des candidatures au Prix National du meilleur programme, projet ou initiative régionale pour la promotion de la femme rurale, au titre de l'année 2018.

Ce prix, créé en vertu du décret n° 2310 du 08 Octobre 2001 amendé par le décret n° 3175 du 31 juillet 2013, amendé par le décret gouvernemental n° 184 du 11 février 2016, est décerné à une personne physique, une institution publique ou une organisation non gouvernementale ayant contribué directement à la promotion de la femme rurale à travers - au moins- un des domaines d'intervention suivants :

- Le développement des ressources humaines féminines en milieu rural (scolarisation et lutte contre l'abandon scolaire, alphabétisation, santé et santé reproductive ; formation professionnelle qualifiante, loisirs et animation culturelle...)
- L'amélioration des conditions de vie des femmes en milieu rural (logement, commodités de vie, infrastructures, transport...);
- Le renforcement de la contribution de la femme rurale dans le revenu familial (autonomisation économique, accès au financement et aux moyens de production et aux circuits de commercialisation...);
- La consolidation de la place de la femme active dans le secteur agricole (accès aux moyens de production - protection contre les dangers professionnels – transport sécurisé- couverture sociale...).
- L'amélioration du niveau d'intégration, d'encadrement et de prestation de services sociaux au profit de la femme rurale ;
- Le renforcement de la participation de la femme rurale dans la dynamique de développement local, au travail associatif et à la vie publique.

Le prix consiste en une médaille d'or et un montant de dix mille dinars.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- › Une présentation complète du candidat(e) (profil, qualité, domaines d'activité...);
- › Une présentation exhaustive du programme ou projet ou initiative objet de la candidature (objectifs, activités réalisées, zone d'intervention, durée, coût, source de financement, nombre et catégorie des bénéficiaires...);
- › Un exposé détaillé sur les répercussions du projet sur les populations concernées et les résultats obtenus, appuyé par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- › Tout document et support utiles afférents au programme ou projet ou initiative objet de la candidature (photos, vidéo...).

Les critères d'évaluation des candidatures sont publiés sur le site www.femmes.gov.tn

Le Prix est décerné à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la femme rurale, le 15 octobre de chaque année.

Les dossiers de candidature doivent parvenir sous pli fermé, recommandé portant la mention
« Prix national pour la promotion de la femme rurale au titre de l'année 2018 »

au **Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors**
Direction Générale des Affaires de la Femme et de la Famille
2, rue d'Alger –1001 Tunis

**Le dernier délai pour l'envoi des candidatures est fixé
Au 12 Août 2019 (le cachet de la poste faisant foi).**